

Licence professionnelle **mention Métiers du notariat** **(en apprentissage)**

1. Portée du présent document et de son contenu

"Ce document est fourni à titre informatif uniquement et vise à présenter un projet de formation en alternance. Il ne constitue en aucun cas une offre de formation ou un contrat d'apprentissage/professionnalisation engageant le lycée Van GOGH d'ERMONT 95120 et/ou l'IUT de Villetaneuse 93430 Université Sorbonne Paris Nord et ne saurait être interprété comme tel. En vertu notamment des dispositions L6221-1 et suivants (pour le contrat d'apprentissage) et les articles L6325-1 et suivants (pour le contrat de professionnalisation) du Code du travail, ensemble les articles L335-5 et suivants du Code de l'éducation régissant la formation professionnelle en alternance et la Convention collective nationale du notariat (du 8 juin 2001 actualisée par l'accord du 16 décembre 2021 numéro de brochure 3134 - IDCC 2205), tout engagement contractuel relatif à une formation en alternance nécessite la conclusion formelle d'un contrat conforme aux exigences légales et réglementaires en vigueur. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est formulée quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucun droit ne peut être dérivé du contenu de ce document."

" Le lycée Van GOGH d'ERMONT 95120 et l'IUT de Villetaneuse 93430 Université Sorbonne Paris Nord se réservent le droit de modifier les termes de cette offre, y compris le contenu du programme, les dates, et les modalités financières, sans préavis, jusqu'à la conclusion d'un accord définitif."

"L'admission à la formation est conditionnée par le respect des critères d'éligibilité spécifiques et la disponibilité des places. Certaines formations peuvent également être soumises à des exigences réglementaires additionnelles."

"Toutes les informations contenues dans ce document sont fournies sous réserve de confirmation définitive et peuvent être sujettes à évaluation et ajustement en fonction des circonstances."

2. Résumé de la formation

- **Type de diplôme:** Licence professionnelle
- **Domaine:** Droit, Économie, Gestion
- **Mention:** MÉTIERS DU NOTARIAT
- **Nature de la formation:** Mention
- **Niveau d'étude visé:** BAC +3
- **Composantes :**
 - o Lycée VAN GOGH
 - o IUT de Villetaneuse Université Sorbonne Paris Nord
- **Public cible :**
 - o Apprenti - Alternant
- **Validation des Acquis de l'Expérience :** Oui
- **Formation à distance :** Non
- **Durée :** 1 an
- **Effectif attendu par promotion :** Chaque promotion comptera entre 24 et 30 étudiants maximum.
- **Rythme de la formation :** Alternance
- **Répartition du rythme Lycée-IUT / Office** (il s'agit d'un exemple de répartition) :
 - o Les lundis et mardis : enseignements au Lycée Van GOGH ou à l'IUT Paris 13
 - o Du mercredi au vendredi : en office notarial
- **Structuration et organisation :**
 - o Volume horaire global par étudiant de la formation (hors projet tutoré et hors activité en office notarial) : 450 heures
 - o Volume horaire du projet tutoré (dont travail personnel de l'étudiant) : 150 heures
 - o Activité en office notarial (3 jours par semaine durant toute la durée de la formation)
 - o Cette formation débutera en septembre pour s'achever en juin.
 - o L'enseignement sera assuré par le lycée Van Gogh à hauteur d'un tiers du volume horaire (soit 150 H) et par l'IUT de Villetaneuse à hauteur de deux tiers du volume horaire, soit 300 H)
- **Conditions d'admission de la licence professionnelle « Métiers du Notariat »** (cette liste est donnée à titre purement indicatif) :
 - o aux titulaires du DUT/BUT, principalement le DUT/BUT Carrières Juridiques
 - o aux titulaires du BTS, principalement du BTS Métiers du Notariat / Collaborateur Juriste Notarial (CJN) et BTS Professions Immobilières
 - o aux étudiants de la filière générale issus de la deuxième année de licence en droit (éventuellement AES),
 - o aux étudiants des IUT issus des BUT2 Carrières Juridiques
 - o à des salariés dans le cadre de la formation continue (admission sur titre ou par validation des acquis).
 - o ...

3. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

a. Présentation

Le parcours-type de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat en alternance vise à former des collaborateurs et techniciens au sein des offices notariaux. Elle prépare essentiellement à remplir les fonctions de clerc de notaire (clerc juriste ou clerc aux formalités), mais aussi, par exemple, d'agent immobilier (négociation ou évaluation) ou d'employé dans les banques et assurances (domaine de la gestion du patrimoine).

b. Spécificité

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat est le seul programme de formation destiné à des collaborateurs de niveau technicien, dotés de compétences essentielles pour les activités notariales telles que les formalités, la rédaction d'actes courants et la gestion des successions. Ainsi, le parcours-type se positionne comme une réponse pertinente aux évolutions actuelles de la profession notariale en formant des professionnels adaptés aux besoins concrets des offices notariaux.

c. Objectifs

L'objectif principal de la formation est de développer un niveau de compétence intermédiaire, positionné entre le collaborateur de niveau cadre et le collaborateur qui acquiert ses compétences de manière pratique sur le terrain, sans formation juridique préalable.

Conformément à la convention collective actuelle du notariat (numéro de brochure 3134 - IDCC 2205), le programme consiste à préparer des collaborateurs techniciens susceptibles d'assister efficacement les collaborateurs cadres et les notaires dans leurs activités quotidiennes. La finalité de la licence professionnelle s'aligne ainsi sur les besoins concrets de la profession, qui cherche à renouveler ses équipes au sein des offices.

L'objectif de la licence professionnelle mention métiers du notariat est d'amener l'étudiant à :

- Savoir rédiger les actes des matières du droit de l'immobilier (vente, bail, emprunt...), de la famille (contrat de mariage, donation, succession...), et des sociétés (statuts, cessions...)
- Connaître la nature des pièces administratives préalables et postérieures indispensable à une opération ainsi que la fiscalité applicable
- Avoir des connaissances juridiques approfondies dans les domaines spécifiques au notariat
- Savoir gérer l'accueil clientèle
- Savoir apporter des réponses aux questions administratives et juridiques

d. Connaissance et compétences attendues à l'issue de la formation

À l'issue de la formation, le professionnel formé sera doté d'une palette complète de compétences tant théoriques que pratiques et professionnelles :

Sur le plan théorique, il saura :

- repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit, en particulier dans les domaines du droit des personnes, du droit des biens, du droit de la famille, du droit des successions et du droit immobilier ;
- se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle ;
- mobiliser les principales règles comptables, financières et fiscales applicables au notariat.
- Connaître le droit international privé applicable aux étrangers vivant en France et aux français vivant à l'étranger
- Être compétent en matière de droit de la consommation afin de pouvoir vérifier la conformité des offres de prêt

Sur le plan pratique et professionnel, il saura :

- rédiger des actes courants tels qu'une vente d'immeuble, un prêt hypothécaire, un acte de notoriété, une déclaration de succession ;

- effectuer une recherche documentaire en droit de la famille, droit des affaires, droit des biens et fiscalité ;
- effectuer des recherches auprès des services de l'état civil, de la publicité foncière, des services fiscaux et les collectivités territoriales ;
- traiter un dossier depuis sa constitution, en passant par la rédaction des actes, leur publication et leur enregistrement ;
- recevoir la clientèle et participer aux rendez-vous préparatoires ;
- situer son rôle et sa mission au sein d'une étude notariale pour s'adapter et prendre des initiatives ;
- respecter les principes d'éthique et de déontologie ;
- travailler en équipe autant qu'en autonomie au service d'un projet.

e. **Débouchés**

D'abord, les diplômés de la Licence Professionnelle Notariat sont aptes à occuper des postes de collaborateurs notariaux au sein d'offices notariaux. Leur expertise en gestion administrative, rédaction d'actes, et traitement des dossiers de contentieux fait d'eux des acteurs clés pour assister les notaires dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent contribuer à la préparation des dossiers, à la rédaction d'actes courants, et à la gestion des procédures légales.

Ensuite, les diplômés peuvent se positionner en tant que techniciens spécialisés dans les domaines spécifiques du notariat tels que le droit de la copropriété, le droit de l'urbanisme, et le droit des régimes matrimoniaux. Cette expertise accrue leur permet d'assumer des responsabilités étendues dans la rédaction autonome d'actes complexes sous les directives du notaire employeur.

Le titulaire de la Licence professionnelle travaille généralement dans des études notariales et peut prétendre aux emplois suivants :

⇒ **Collaborateur notarial :**

- Collaborateur aux successions simples
- Collaborateur aux actes courants,
- Collaborateur aux formalités
- Négociateur

Cependant, il peut également travailler au sein de cabinets d'avocats, d'agences immobilières, de banques, de compagnies d'assurance, d'administrations et prétendre aussi aux emplois suivants :

⇒ **assistant juridique :**

- chargé de missions (accompagnement administratif et juridique)
- chargé des affaires juridiques (concours ITRF)
- attaché de service juridique

Les débouchés ne se limitent pas aux cabinets notariaux, car les diplômés peuvent également envisager des opportunités au sein d'organismes publics, tels que les services fonciers, les tribunaux, ou encore dans des structures privées comme les agences immobilières et les syndicats de copropriété. Leur polyvalence et leur connaissance approfondie du cadre juridique les rendent attractifs pour des postes variés où la compétence notariale est requise.

En outre, la Licence Professionnelle Métiers du Notariat ouvre des perspectives pour ceux qui souhaitent évoluer vers des postes de responsabilité au sein des offices notariaux en assumant des fonctions de gestion de dossiers complexes, de coordination d'équipes, voire d'associé.

4. ORGANISATION

a. Organisation des apprentissages

⇒ Découpage de la formation :

- 450 heures de TD assurées par une équipe pédagogique composée d'enseignants universitaires et de praticiens
- 150 heures de projet tutoré
- Activité en office notarial (3 jours par semaine durant toute la durée de la formation)

⇒ Cours :

Les cours seront dispensés sous forme de cours -TD favorisant ainsi une approche dynamique et pratique des matières sans en négliger les fondements théoriques. Leur densité et leur variété permettent aux étudiants/tes d'obtenir un niveau de compétence efficace, assurant à la fois leur autonomie et l'assimilation de réflexes conditionnés par les fondamentaux du droit.

Cette licence en alternance permettra ainsi aux étudiants, tout au long de l'année de suivre des enseignements à l'IUT de Villeteuse et au lycée Van Gogh tout en travaillant au sein d'un office notarial (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

La synergie entre les aspects théoriques et pratiques de la formation sera renforcée par la présence significative de praticiens aux côtés d'universitaires au sein de l'équipe enseignante.

⇒ Projet tutoré :

Ce projet de travail d'équipe, à la fois théorique et pratique, est basé sur un sujet spécifique choisi par les étudiants et approuvé par le "tuteur". L'objectif du projet est d'explorer différentes pistes de réflexion et méthodes de travail qui sont essentielles pour la recherche universitaire et professionnelle. Cette approche est encadrée et aboutira à la réalisation collective d'un travail écrit et oral significatif. Il ne s'agit pas de préparer un mémoire de Master ou un rapport de stage. Les étudiants doivent proposer un sujet en rapport avec l'enseignement dispensé, qui ne soit pas trop ambitieux. Ils seront encouragés, voire fortement incités, à choisir des sujets qui ont une dimension pratique, tels que les successions internationales, le droit de propriété et de préemption, le quasi-usufruit, le partage successoral, le mariage et le PACS. Pendant la réalisation de ce projet, le groupe sera en contact avec le "tuteur" auquel ils soumettront la problématique du sujet et un plan détaillé. Une fois que la problématique et le plan auront été approuvés, les étudiants pourront procéder à leurs recherches et à la rédaction du projet. Le projet tutoré devra suivre une structure traditionnelle comprenant une introduction, un développement en 2 ou 3 parties en fonction du sujet et, si nécessaire, une conclusion. Il devra avoir une longueur maximale d'environ 30 pages (hors annexes). La soutenance orale durera environ 30 minutes, avec 10 minutes de présentation de la part des étudiants et 20 minutes de questions posées par le jury. L'objectif de la soutenance sera d'exposer la démarche suivie, d'expliquer la méthodologie utilisée, de mettre en évidence les idées essentielles et les enjeux du sujet, de discuter des difficultés rencontrées et d'expliquer l'apport de l'exercice. Le projet tutoré sera évalué lors de la soutenance par le tuteur et un binôme enseignant, et les deux notes (orale et rapport) seront pondérées avec un coefficient 6.

⇒ **Activité en office notarial :**

L'activité en office notarial fera l'objet d'une convention formalisée. Il sera remis à l'étudiant le « Livret du stagiaire » dans lequel il trouve les consignes pour l'élaboration de son mémoire et préparer sa soutenance, et dans lequel il mentionnera notamment les tâches qui lui ont été confiées.

Les stagiaires seront encadrés tout au long de cette activité par un enseignant tuteur de la formation : aide à la réalisation du mémoire, suivi régulier, visites (il s'assure notamment de l'adéquation et de la pertinence des tâches confiée), correction du mémoire, jury de soutenance. Une dizaine d'enseignants de la formation, universitaires comme professionnels, assurent cette fonction. S'agissant du tutorat professionnel, le maître de stage ou d'apprentissage est désigné par l'étude notariale dans laquelle se déroule l'activité. Le maître de stage ou d'apprentissage remplit une fiche dont les critères d'évaluation sont le sérieux, la ponctualité et les facultés d'adaptation dans l'exécution des tâches.

L'étudiant doit produire un mémoire. Les objectifs généraux du mémoire renvoient à la mise en œuvre des connaissances acquises à l'IUT et au lycée. Il s'agit aussi pour l'étudiant de rendre compte de sa pratique professionnelle et de la mettre en perspective au moyen d'une réflexion sur une problématique choisie (ex : les spécificités d'une succession dévolue à un héritier mineur et/ou un majeur protégé). L'évaluation se fait lors de la soutenance de ce rapport. La soutenance se déroule en présence des deux tuteurs (enseignant et professionnel). La note prend en compte la qualité du mémoire, la qualité de la présentation orale ainsi que l'attitude de l'étudiant pendant l'activité.

b. Contrôle des connaissances

Conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation (modifié par LOI n°2022-1598 du 21 décembre 2022 - art. 10) le contrôle des connaissances se fera par la modalité du « Contrôle continu ».

À cet égard, conformément encore à la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C), les alternants/tes de la formation licence professionnelle mention métiers du notariat seront informés au plus tard en début de l'année universitaire, respectivement du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée de leur coefficient et la place respective des épreuves écrites et orales (cette liste n'étant pas exhaustive).

c. Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique composite comporte des enseignants universitaires (MCF) et de professionnels (PAST et vacataires), dont de nombreux notaires et diplômés notaire, afin d'assurer une articulation harmonieuse entre théorie et pratique, droit savant et droit vivant.

5. ADMISSION

a. Conditions d'admission

Sur dossier avec lettre de motivation, projet professionnel et CV détaillé (cf. dossier de candidature).

- **Être titulaire d'un diplôme d'état de niveau Bac+2*** :
 - aux titulaires du DUT/BUT, principalement le DUT/BUT Carrières Juridiques
 - aux titulaires du BTS, principalement du BTS Métiers du Notariat / Collaborateur Juriste Notarial (CJN) et BTS Professions Immobilières,
 - aux étudiants de la filière générale issus de la deuxième année de licence en droit (éventuellement AES),
 - aux étudiants des IUT issus des BUT2 Carrières Juridiques.

** En l'absence du diplôme requis, faites valider vos acquis professionnels en remplissant un dossier de Validation des Acquis Professionnels VAP – Décret 1985, à joindre au dossier de candidature.*

- **Être salarié ou demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi**
- **Avoir interrompu vos études initiales depuis au moins deux ans**

b. Démarrage et fin de la campagne de recrutement pour la rentrée 2024

La première campagne de recrutement se déroulera exceptionnellement :

Du 22 avril 2024 au 05 juin 2024

c. Modalités de candidature

⇒ **Première étape : Le dossier de candidature et la plaquette de présentation de la formation sont :**

- **à retirer sur place** au **Lycée Van Gogh** rue du Général DECAEN 95120 ERMONT
Tel : 01.30.72.74.22 - Courriel : 0950645K@ac-versailles.fr
Se présenter au bureau de Mme Martine RIBEIRO du Pôle de Direction et Administration
Pour venir au lycée Van Gogh : <https://lyc-vangogh-ermont.ac-versailles.fr/spip.php?article1>

Ou

- **à télécharger** sur le site du lycée Van Gogh à l'adresse suivante : <https://lyc-vangogh-ermont.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique53>

⇒ **Deuxième étape** : Le dossier rempli et signé accompagné des pièces réclamées doit être :

- **déposé directement** au **Lycée Van Gogh** rue du Général DECAEN 95120 ERMONT
Tel : 01.30.72.74.22 - Courriel : 0950645K@ac-versailles.fr
Se présenter au bureau de Mme Martine RIBEIRO du Pôle de Direction et Administration
Pour se venir au lycée Van Gogh : <https://lyc-vangogh-ermont.ac-versailles.fr/spip.php?article1>

Ou

- **adressé** par voie postale au **Lycée Van Gogh** rue du Général DECAEN 95120 ERMONT

6. CONTACTS

a. Responsable de la formation

M. Victor-David AMARA, professeur de Droit.

Email : licencepro-mmn.0950645k@ac-versailles.fr

b. Contact(s) administratif(s)

Mme Martine RIBEIRO

Email : Martine.Ribeiro@ac-versailles.fr

Secrétariat Licence professionnelle Métiers du notariat en apprentissage

Lycée Van Gogh rue du Général DECAEN 95120 ERMONT

Tel : 01.30.72.74.22 - Courriel : 0950645K@ac-versailles.fr

c. Contacts alternance

Pour toutes les questions liées à l'alternance :

CFA SUPALIA : <https://www.supalia.fr> - Le Confluent, 4 rue Eugène Renault, 94700 Maisons-Alfort

Mme Sandra CAMBIANICA (sandra.cambianica@supalia.fr) - Tél : 07.85.02.42.51

Mme Maëlle BERGUI (maelle.bergui@supalia.fr) chargée de Support Formation - Tél : 01.43.53.67.95

7. Pour aller plus loin

⇒ **La Licence Pro Métiers du Notariat est classée parmi les meilleures formations en Droit par le Nouvel Observateur**

⇒ **Sites web :**

<https://lyc-vangogh-ermont.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique53>

[Page web de la Licence pro Notariat](#)

Licence Pro – Métiers du Notariat

Licence Professionnelle – Métiers du Notariat

Formation en apprentissage ou [Formation continue](#)